



APPEL INTERSYNDICAL AUX COLLEGUES DE LA FILIERE AESH

Les organisations syndicales signataires considèrent que les textes de 2014 et **les suivants** sont loin de clore le dossier des personnels Accompagnant les Élèves en Situation de Handicap (AESH). En dépit de la forte demande sociale, notamment de la part des parents d'élèves, nous restons loin de la « professionnalisation » annoncée, ceci d'autant plus que ce qui a été mis en place ne l'a pas toujours été dans le cadre statutaire de la Fonction publique.

Nous revendiquons que les missions d'AESH soient uniquement effectuées dans le cadre d'emplois statutaires, et qu'il ne soit plus fait appel à des contrats précaires (Contrats Uniques d'Insertion – CUI) pour couvrir ces besoins

Concernant la situation des personnels en CUI : Ces personnels sont dans une situation précaire particulière et sujette à bien des abus de la part de l'administration. La possibilité offerte par les textes de 2014 d'obtenir un CDD AESH reste fictive par manque de budgets. Par ailleurs, pour les CUI, il leur faudra attendre de 8 à 11 ans avant de pouvoir bénéficier d'un CDI.

Nous demandons que les 2 ans d'expérience exigibles à un Contrat à Durée Déterminée (CDD) AESH soient pris en compte à minima dans le décompte des 6 années nécessaires pour être éligible à un CDI AESH. Nous demandons qu'à terme il ne soit plus fait appel à des CUI pour couvrir ces besoins car on ne peut reconstituer sans fin le puits de la précarité.

Dans l'urgence, nous exigeons le déblocage des budgets nécessaires à l'embauche en nombre suffisant de personnels en CDD et CDI AESH, en particulier pour que les personnels actuellement en CUI puissent devenir AESH.

Concernant les personnels en CDD et CDI AESH, la rémunération proposée reste très insuffisante. Pour la majorité des personnels qui est à temps partiel, cela revient à des rémunérations de l'ordre de 900 euros par mois. Nous attendons toujours d'autres propositions salariales.

Nous demandons qu'il soit réellement possible pour ces personnels de bénéficier de temps pleins. La reconnaissance de ce métier doit passer aussi par la reconnaissance dans le temps de travail des AESH des réunions de concertations, de synthèse, de suivi de scolarité ainsi que d'un temps de préparation.

La durée des contrats CDD doit être aussi revue et portée à 3 ans pour permettre aux salariés d'avoir une perspective de carrière, et assurer aux élèves en situation de handicap un suivi cohérent à leur accompagnement

Par ailleurs, de nombreuses questions restent en suspens comme la question de la qualification. Quelle valorisation de l'expérience ? Quel travail réel sur un niveau de qualification qui doit être revu ? Quel avenir pour les personnels AESH suite au nouveau socle de métier AES « **spécialité Accompagnants à l'Éducation inclusive et à la vie ordinaire** » qui viendra se substituer aux AESH ?

Nous devons porter solidairement toutes ces revendications. **Exigeons un vrai salaire, un vrai statut et un vrai emploi.** Nous vous proposons d'en débattre collectivement. Aussi, l'intersyndicale AESH vous convie à une réunion d'information et d'échange

Dans le NORD : Mercredi 27 septembre 2017 à 14h00 au Lycée Bellepierre, Boulevard Gaston Monerville, Saint-Denis

Dans le SUD: Mercredi 4 octobre 2017 à 14h00 à la Médiathèque Raphael Barquissau , rue du collège Arthur St Pierre,